

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2020**

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

MEMBRE EXCUSE :
Erika BONNEAU

MEMBRE ABSENT :
Mallory PEYRONAUD

Monsieur BONNEFOND a été nommé secrétaire de séance.

1. Procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

2. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données à M. Le Maire

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises entre le 20 juillet 2020 et le 24 septembre 2020.

3. Désignation d'un référent tempête

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Michel BONNEFOND comme référent tempête.

4. Commission d'attribution des bourses à permis de conduire

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Mme Annie MARAIS, adjointe en charge de la petite enfance, de la vie scolaire et de la jeunesse, pour siéger à la commission d'attribution des bourses à permis de conduire.

5. Finances - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville

Le conseil municipal à l'unanimité valide la liste des commissaires : seize titulaires et seize suppléants, qui sera présentée à la direction départementale des finances publiques. Mme Nathalie DURANDET, adjointe au maire, est désignée pour assurer la présidence de la commission communale des impôts directs, en l'absence du maire.

6. Finances - Renouveaulement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de GrandAngoulême

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de soumettre au conseil communautaire Jérôme GRIMAL comme commissaire titulaire et Pascal BUCHEMEYER comme commissaire suppléant.

7. Finances - Constitution de deux provisions pour risques et charges exceptionnelles

Le conseil municipal à l'unanimité valide la constitution de deux provisions pour risques et charges exceptionnelles :

- une première provision de 71 479,99 € correspondant au versement d'indemnités à la société JOUR ET NUIT,
- une seconde provision de 139 414 € en prévision du versement d'indemnités dans le cadre de ce litige lié à un accident de travail.

8. Finances - Provision pour créances douteuses

Le conseil municipal à l'unanimité approuve de constituer une provision pour un montant de 12 213,27 € correspondant essentiellement à des titres périscolaires sur la période 2006 à 2018.

9. Finances - Budget ville - Décision modificative n°2-2020

Le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative n° 2 de 2020 pour un montant de 24 850 € en investissement et 11 700 € en fonctionnement.

10. Finances - Créances éteintes

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'admission en créance éteinte pour un montant de 746,90 € et 133,44 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document intervenant en application de la présente décision.

11. Acquisition foncière - collègue Romain Rolland - Conseil départemental

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :

- l'acquisition de la parcelle de terrain de 144m², appartenant au Département de la Charente à l'euro symbolique,
- autorise le Département à rédiger sans frais l'acte administratif,
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'adjoint faisant fonction, les compromis et les actes en la forme administrative de vente relatif au bien susvisé, ainsi que tous les documents y afférents.

12. Dénomination de deux voies

Le conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer les deux voies :

- Allée Henri Matisse
- Impasse du 8 mai 45

13. Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

14. Modification de la délibération du 10/07/20 concernant la désignation d'un représentant à la SPLA GAMA

Le conseil municipal à l'unanimité :

désigne M. Pascal BUCHEMEYER pour assurer la représentation de la collectivité:

- au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL GAMA.
- au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL GAMA.
- au sein du Comité Stratégique de Pilotage de la SPL GAMA.
- au sein du Comité Technique de contrôle de la SPL GAMA.
- et autorise M. BUCHEMEYER à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence

15. Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le « Document D'Information Communale sur les Risques Majeurs » à destination de la population et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté approuvant les dispositions du « Plan Communal de Sauvegarde » et de ses annexes, à destination du maire, des élus et membres de la cellule de crise.

16. PERSONNEL MUNICIPAL -Créations et suppressions de postes

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les créations et suppressions de postes suivantes, à partir du 1^{er} novembre 2020 :

- 3 postes de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet,
- et de supprimer, à partir du 1^{er} novembre 2020, 3 postes de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe, à temps complet.

- 1 poste de catégorie A, du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet et affecté au Pôle Aménagement et Développement.
- 1 poste de catégorie B, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet et affecté au service des ressources humaines.
- 1 poste de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet et affecté au service des finances.
- 2 postes de catégorie C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet et l'un affecté au service scolaire et périscolaire pour remplacer un agent ayant réussi le concours de rédacteur, l'autre pour venir en appui administratif aux services communication, associations, culture et sports.
- 1 poste de catégorie B, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet et affecté au service des associations. Parallèlement, il convient donc de supprimer son poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter de cette même date,
- un emploi contractuel d'une durée de 3 ans pour faire suite au départ du chargé de missions Politique de la Ville, Prévention et Sécurité.

Un projet d'organigramme des services est projeté.

17. PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de recourir au dispositif de l'apprentissage - signature d'un contrat d'apprentissage

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer, dès la rentrée scolaire d'octobre 2020, deux contrats d'apprentissage au service informatique et au service Multi accueil.

18. PERSONNEL MUNICIPAL - Portant attribution de la prime de responsabilité au Directeur Général des Services

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien de la prime de responsabilité à la nouvelle Directrice Générale des Services. Cette prime, payable mensuellement, est au maximum égale à 15% du traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire comprise.

19. PERSONNEL MUNICIPAL - Information relative à la mise à disposition de personnel municipal auprès de l'A.S.J. Soyaux

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise à disposition de Mme Natacha BRANDY auprès de l'ASJ Soyaux sur les créneaux 13h à 16h30 pour la période du 7 octobre 2020 au 21 juin 2021 pour faire face au nombre grandissant de licenciées âgées de 6 à 10 ans.

20. PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour des modalités d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - Nouveaux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale éligibles au dispositif

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'intégration de tous les grades des cadres d'emplois de la collectivité dans le régime du RIFSEEP à compter du 1^{er} novembre 2020.

21. PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Charente

Le conseil municipal à l'unanimité:

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Charente, et d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

22. PERSONNEL MUNICIPAL - Protection sociale complémentaire (risque Santé et Prévoyance) - Mandat au Centre de Gestion de FPT de la Charente

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474

- du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour les risques Santé et Prévoyance,
- valide, sous réserve d'une adhésion définitive, le principe d'une participation mensuelle brute par agent pour ces deux risques (Santé et Prévoyance) dont le montant sera fixé après concertation avec les organisations syndicales,

23. Vie Scolaire : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques - révision du forfait minimum - exercice budgétaire 2020 (année scolaire 2019-2020)

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le tarif forfaitaire de **443,70 €** applicable à chaque enfant inscrit au titre de l'année scolaire 2019 / 2020, dans l'une des écoles publiques de la commune et autorise Monsieur le Maire de Soyaux à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées.

Questions diverses :

A la demande des conseillers du groupe DECIDES un bilan sur la rentrée scolaire est communiqué. Il est noté qu'un seul cas de COVID concernant un enfant de l'école Charles Perrault a été déclaré. Cette classe a donc été fermée pendant 10 jours. Aucun cas n'a été détecté en ce qui concerne les agents.

Une remarque a été portée sur les bandes cyclables- une demande de concertation entre les élus est formulée afin de continuer ce projet.

Un projet émanant d'une école de soyaux a été retenu dans le cadre du budget participatif 16. Végétalisation des cours d'école.

Quelques élus demandent à ce que les conseils municipaux débutent à 18h. Monsieur Le Maire valide cet horaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 54

Le maire,



F. NEBOUT